



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bénévolat

Question écrite n° 1342

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver au projet qui devait être mis en oeuvre par le gouvernement précédent et qui visait à la reconnaissance d'un statut du bénévolat. Il souhaite pour sa part que cette proposition très attendue par les représentants du monde associatif, notamment au sein du Conseil national de la vie associative, puisse faire l'objet d'une discussion au parlement prochainement. Aussi aimerait-il connaître ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement considère que la question de la promotion du bénévolat et du statut du bénévole est importante d'un double point de vue : celui du maintien de la cohésion sociale, dans laquelle les animateurs bénévoles du mouvement associatif jouent un rôle irremplaçable, et celui du mouvement général de réduction du temps de travail, comme l'indique à juste titre l'honorable parlementaire, qui permettra à un nombre croissant de concitoyens de s'engager dans l'action bénévole, d'une part, et d'accroître le nombre d'emplois offerts, d'autre part. Le dispositif existant, qui doit faciliter l'exercice de responsabilités associatives, tels le droit au congé de représentation pour les responsables associatifs, inscrit dans la loi du 7 août 1991, ou le droit d'exercice du bénévolat par les chômeurs indemnisés, rappelé par des circulaires de l'ANPE et de l'UNEDIC, et apporter des moyens de formation adaptés aux bénévoles, doit certainement être adapté aux besoins nouveaux qui se font jour. C'est pourquoi le Premier ministre, en réponse à une proposition de madame la ministre de la jeunesse et des sports, souhaite qu'une large concertation soit organisée avec les responsables du monde associatif sur cette question, préalable au travail interministériel qui pourrait être suivi de l'examen d'un projet de loi en conseil des ministres dans le courant de l'année 1999.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1342

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2386

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4339